



WORLD HEALTH ORGANIZATION

(Projet) A40/26

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

8 mai 1987

QUARANTIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

RAPPORT DE LA COMMISSION B A LA COMMISSION A

(Projet)

Au cours de ses première et deuxième séances, tenues les 6 et 8 mai 1987, la Commission B a examiné la recommandation concernant l'utilisation des recettes occasionnelles pour aider à financer le budget 1988-1989 telle qu'elle figure dans le rapport du Conseil exécutif sur son examen du projet de budget programme pour l'exercice 1988-1989. La Commission a décidé de recommander à la Commission A que des crédits d'un montant de US \$29 000 000 soient utilisés pour aider à financer le budget de 1988-1989. Ce montant de US \$29 000 000 se compose d'une somme de US \$25 000 000 prélevée sur les recettes occasionnelles disponibles, qui doit servir à réduire les contributions pendant la première année de l'exercice, et d'une somme de US \$4 000 000 représentant le remboursement anticipé pour 1988-1989 des dépenses d'appui afférentes à des activités financées par le Programme des Nations Unies pour le Développement et exécutées par l'OMS.

En relation avec ce qui précède, la Commission a noté qu'en janvier 1988 le Conseil exécutif doit réexaminer la situation financière de l'Organisation afin de déterminer si la Quarante et Unième Assemblée mondiale de la Santé peut autoriser l'utilisation des recettes occasionnelles additionnelles qui étaient disponibles au 31 décembre 1986 pour aider à financer le budget de 1988-1989 et ainsi réduire les contributions pendant la deuxième année de l'exercice.

= = =



